

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_016 : EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES :
SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COUR DES COMPTES

L'an deux mille dix sept, le neuf février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 9 février 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Claude LECOMTE, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Blandine THUEL (pouvoir à Thierry DUFOUR), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 9 FÉVRIER 2017

**N° DEL2017_016 : EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES :
SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COUR DES COMPTES**

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Le 7 juillet 2016, le conseil communautaire a décidé de déposer un dossier de candidature pour l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux.

L'arrêté interministériel du 10 novembre 2016, publié au Journal Officiel N° 0267 du 17 novembre 2016 a fixé la liste des 25 collectivités locales retenues pour cette expérimentation, dont fait partie la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Liste des collectivités retenues pour l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux :

- Ville de Paris ;
- Ville de Montpellier ;
- Ville d'Orléans ;
- Ville de Bondy ;
- Ville de Sarreguemines ;
- Ville de Sceaux ;
- Ville de Cuers ;
- Ville de Saint-Claude ;
- Ville de Péronne ;
- Ville de Fournels ;
- Toulouse Métropole ;
- Communauté d'agglomération de l'Albigeois ;
- Communauté d'agglomération de Valenciennes ;
- Communauté d'agglomération du grand Dole ;
- Communauté d'agglomération de Sarreguemines ;
- Communauté de communes de Calvi ;

- Département de la Réunion ;
- Département de l'Eure ;
- Département de l'Eure ;
- Département de l'Aisne ;
- Département du Rhône ;
- Département de la Savoie ;
- Département de la Dordogne ;
- Région Pays de la Loire ;
- Région de la Réunion ;
- Syndicat départemental des énergies du Morbihan.

Pour rappel, cette phase d'expérimentation se déroulera en deux temps sur la période 2017 – 2023.

A partir de l'exercice 2017 et jusqu'au dépôt des comptes de l'exercice 2019, la cour des Comptes accompagnera la communauté d'agglomération dans une démarche progressive d'évaluation de la fiabilité de ses états financiers.

Cet accompagnement débutera par la réalisation d'un «diagnostic global d'entrée» sur les comptes de l'exercice 2016, qui sera complété, au cours des années suivantes, d'audits approfondis. Les conclusions de ces travaux seront transmises chaque année à l'exécutif de la communauté d'agglomération sous la forme de rapports non publics.

Ensuite, des commissaires aux comptes réaliseront des certifications préparatoires sur les comptes des exercices 2020, 2021 et 2022. Le commissaire au compte sera choisi par la communauté d'agglomération après une procédure de mise en concurrence. L'avis des commissaires aux comptes sur la fiabilité des comptes de la collectivité sera transmis à la Chambre Régionale des Comptes et à l'exécutif de la collectivité. Cet avis devra faire l'objet d'une communication à l'organe délibérant de la collectivité.

La mise en œuvre de cette expérimentation passe par la signature d'une convention avec la Cour des Comptes. Cette dernière définit les modalités de mise en œuvre et précise les acteurs chargés de cette certification expérimentale et les moyens qui l'accompagnent. Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver la convention à signer avec la Cour des Comptes pour l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

VU la délibération N° 3-86 / 2016 qui autorise le président à déposer un dossier de candidature pour l'expérimentation de la certification des comptes comme le prévoit la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

VU l'arrêté interministériel du 10 novembre 2016, publié au Journal Officiel N° 0267 du 17 novembre 2016 qui fixe la liste des 25 collectivités locales retenues pour l'expérimentation de la certification des comptes.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention avec la Cour des Comptes pour l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux.

AUTORISE monsieur le président à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 février 2017,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE